



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION

DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE du 19 octobre 2016

Martine Gramond-Rigal représentait la **FA-FPT**.

En début de séance, les divers groupes de travail et commissions ont restitué les travaux réalisés (*Voir comptes rendus Groupe de travail, en ligne sur le site de la FA*).

Le directeur général du CNFPT a ensuite fait le point sur les centres de formation de la police municipale en signalant qu'un groupe de travail avait été mis en place.

Concernant le site de Poitiers, les services sont à la recherche d'une location ou d'un achat de bâtiment.

Le site de l'Est est prêt et fonctionnel, en termes de locaux, il reste cependant à construire le stand de tir.

Quant au site parisien, il ne sera pas opérationnel avant au moins 3 ans (validation achat, archi, permis etc ...).

Enfin, le site de Montpellier ne nécessite pas de gros travaux.

Une concertation va se mettre en place pour travailler sur les projets d'aménagements des locaux actuels avant le déménagement de la délégation. Il reste à définir si la collaboration avec le stand de tir est maintenue ou si l'on en construit un sur une parcelle attenante.

Enfin, et en ce qui concerne le personnel, le Directeur général a assuré qu'aucun mouvement n'est envisagé mais qu'une concertation entre les délégations déficitaires (les 4 centres) et les délégations bénéficiaires va être engagée sur l'année à venir.

Puis François Loiseau, président du groupe de travail, a présenté le rapport du groupe sur l'apprentissage (*en ligne sur le site de la FA*).

Un débat s'est ouvert autour de la pertinence de développer l'apprentissage dans la Fonction publique territoriale.

La FA-FPT a rappelé qu'elle milite pour le retour du taux de cotisation à 1 % et qu'elle est favorable au développement de l'apprentissage.

Elle a salué le travail effectué par le groupe de travail pour la production de ce rapport et rappelé que dans les deux délégations qui sont dotées de CFA, le budget dédié aux formations des agents territoriaux n'a pas été impacté par le développement des CFA.

Pour la **FA-FPT**, il est impératif de prévoir l'avenir de la Fonction publique et plus particulièrement, sa professionnalisation ; l'apprentissage en est un vecteur. Il reste à trouver l'articulation nécessaire pour que les choses continuent à se passer dans de bonnes conditions à l'instar de ce qu'il se passe dans ces deux CFA.

- Présentation du bilan statistique d'ensemble de la formation professionnelle des territoriaux en 2013

L'activité du CNFPT a progressé plus vite (+ 5,1 %) que les dépenses directes de formation (+ 4,1 %). De son côté le produit de cotisation, avec le rétablissement en 2013 du taux à 1 %, a augmenté de 10,5 % et dépasse les dépenses directes de formation qui sont de plus en plus maîtrisées. C'est le résultat de :

- la réduction des coûts pédagogiques
- la territorialisation des formations qui entraîne la baisse des frais de déplacement.

En 2013, 2.430.109 journées formation stagiaires ont été dispensées, soit une progression de 5,1% depuis 2012, et de 23,5% sur 5 ans. 944.852 agents territoriaux ont été formés, un chiffre en hausse de 6,3% par rapport à 2012, et de 31,5 % sur 5 ans.

Parmi les plus fortes progressions :

- ✓ + 4,5% pour les formations de professionnalisation et de perfectionnement
- ✓ + 37,5 % pour les journées d'actualité, colloques et séminaires
- ✓ + 20,8% pour les préparations aux concours et examens.

Le CNFPT a mobilisé 14.014 intervenants pour la formation des stagiaires, dont 59 % sont des agents territoriaux. Les accompagnements aux projets de collectivités ont progressé de 16 % entre 2012 et 2013.

Les communes de moins de 40.000 habitants ont représenté 37 % du volume des formations délivrées par le CNFPT. Le coût moyen d'une formation délivrée par le CNFPT est plus de trois fois inférieur à celui d'une formation organisée par un organisme public ou parapublic, et cinq fois inférieur à celui d'une formation dispensée par un organisme privé.

133 euros par stagiaire, c'est le coût moyen d'une journée de formation organisée par le CNFPT, en baisse d'environ 2 % par rapport à 2012 et de 10,2 % par rapport à 2008 contre, en moyenne, 460 euros par stagiaire pour un organisme public ou parapublic et plus de 667 euros par stagiaire pour un organisme de formation privé.

- Présentation du bilan de l'activité formation du CNFPT en 2015

Avec plus d'un million d'agents formés, 2015 représente l'année de plus forte activité de formation connue par le CNFPT depuis 2011.

Le CNFPT propose une offre de formation et de services en prise directe avec les besoins des collectivités et de leurs agents. En 2015, le CNFPT a formé 1.019.883 agents. Près de 60 % des effectifs de la Fonction publique territoriale se forment ainsi chaque année au CNFPT. Grâce à l'enrichissement de son offre de

../..

services, l'établissement assure aujourd'hui les deux-tiers des formations confiées par les collectivités à des organismes de formation. Actualisée chaque année, cette offre est dispensée au plus près des territoires, conçue pour répondre au mieux à leurs attentes et les accompagner dans les grandes mutations de l'action publique.

Dans le même temps, le CNFPT a conclu 180 nouveaux partenariats de formation professionnelle territorialisée. Ces partenariats sont noués, en grande majorité, avec des collectivités de moyenne et de grande taille, des intercommunalités, des groupements de collectivités et/ou leurs établissements sur un même territoire. Pour dispenser et animer ses formations, le CNFPT fait appel, chaque année, à environ 15.000 intervenants formateurs, dont 60 % sont des praticiens territoriaux et agents de structures publiques et 40 % des professionnels indépendants. Le « taux de renouvellement » des intervenants s'élève à 18 % : 2.823 intervenants ont été recrutés en 2015, sur un total de 15.329 intervenants ayant réalisé des prestations pour le CNFPT.

L'inscription en ligne a généré plus d'un million d'inscriptions. Plus de 1,4 millions d'agents sont référencés dans la base Agent de la plateforme d'inscription en ligne, soit 80 % de la totalité des agents territoriaux. La répartition par nature de formation montre que la formation continue, professionnalisation et perfectionnement, représentent 76 % des journées formation réalisées en 2015.

En fin de séance, une convention de partenariat entre le CNFPT et la Société Française d'Évaluation ainsi qu'un accord-cadre entre le CNFPT et l'Agence Nationale de Santé Publique ont été présentées (*Voir compte rendu Groupe de travail, en ligne sur le site de la FA*)

La prochaine séance plénière du Conseil d'administration se tiendra le 30 novembre 2016.

